

BURKINA FASO
UNITE - PROGRES - JUSTICE



**DECLARATION DU BURKINA FASO
A L'EXAMEN DU RAPPORT DE L'ANGOLA
POUR LE SECOND CYCLE DE L'EXAMEN
PERIODIQUE UNIVERSEL (E.P.U)**

GENEVE, LE 30 OCTOBRE 2014

Monsieur le Président,

Ma délégation salue chaleureusement la délégation de la République d'Angola qu'elle félicite pour avoir présenté son rapport au Groupe de travail de l'Examen périodique universel.

Ce rapport met en évidence les progrès réalisés en matière de droits de l'homme depuis le premier examen.

Ma délégation voudrait relever entre autres la ratification de certains instruments de droits de l'homme et le processus engagé en vue de l'adhésion à d'autres instruments, ce qui renforce la base légale des actions menées. La justice joue un rôle primordial dans la jouissance des droits de l'homme. Aussi, la réforme entreprise pour en améliorer l'accès, les mesures visant à offrir de meilleures conditions de détention aux personnes privées de liberté et la promotion des modes alternatifs de règlement des conflits telle que la médiation sont des acquis appréciables.

Par ailleurs, des mesures législatives et des actions ont été entreprises pour faire face à la violence domestique et ses conséquences, pour lutter contre les pratiques traditionnelles néfastes et pour protéger les enfants.

En dépit de ces progrès, les défis demeurent nombreux. Ma délégation encourage l'Angola à s'assurer de la coordination des actions des multiples structures compétentes pour la question des droits de l'homme et à poursuivre le processus pour l'introduction des droits de l'homme dans l'enseignement. L'intensification de la lutte contre la corruption, la promotion du retour des réfugiés angolais et le respect des droits des étrangers sont autant de défis à relever.

Le droit à l'identité est fondamental à la jouissance des droits de l'homme. Aussi, la campagne d'enregistrement gratuit des naissances à l'état civil pour la période 2012-2016 devrait être menée à terme.

Ma délégation s'inquiète de l'existence du phénomène des enfants accusés de sorcellerie en Angola. Elle l'exhorte à y remédier, notamment à travers des mesures répressives à l'encontre des auteurs de ces accusations.

Tout en souhaitant plein succès à l'Angola pour son EPU, nous lui adressons une recommandation, qui est d'envisager de ratifier la Convention sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

Je vous remercie.